

Indications relatives à la demande

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Office fédéral de l'agriculture OFAG Centre de compétences pour la transition numérique

Demande d'acquisition des données selon l'art. 27, al. 9, OSIAgr¹

Le demandeur requiert l'acquisition de données à partir du Système d'information sur la politique agricole de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). L'aperçu actuel des données / jeux de données, ainsi que les processus contractuels et indications sur l'acquisition de données, se trouvent à la page suivante : « <u>Mon partage de données agricoles</u> ».

Nom du demandeur / unité organisationnelle / entreprise
Adresse du demandeur
Adresse de facturation
Contact auprès du demandeur pour les questions de l'OFAG, y compris l'indication de l'e-mail et du téléphone
Contact auprès du demandeur pour les questions de l'exploitant sur la présente demande. Aucun support technique n'est effectué par le helpdesk Agate, les cantons, l'administration fédérale.
Interlocuteur / contact / e-mail

¹ Ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture (RS 919.117.71)

Titre pour la demande de données, tel qu'il doit être communiqué aux exploitants
p. ex. : exportation de données d'exploitation pour la société xy
DE:
FR:
IT:
Description de la demande de données Est communiquée aux exploitants dans l'application de libération. p. ex. : la société xy utilise les données transmises pour compléter les données d'exploitation
existantes.
DE:
FR:
IT:
Description de l'utilisation des données / l'objectif visé Est communiquée aux exploitants dans l'application de libération. p. ex. : réduction de la saisie multiple de données identiques par les chefs d'exploitation. Les données transmises par l'OFAG à la société xy sont transmises / ne sont pas transmises à des tiers.
DE:
FR:
IT:

Jeux de données demandés

Veuillez sélectionner tous les jeux de données.

SIPA : Données d'exploitation

Verifiées et actualisées chaque semaine :

□ R01 Person,	□ R02 Betrieb,	□ R03 Beziehungen_Betrieb,
Personne	Exploitation	Relations de l'exploitation

Données structurelles

Données vérifiées.	Données provisoires.
mises à jour chaque année à partir de	Mises à jour chaque semaine avec les données
la mi-mars avec les données de	de l'année en cours (si elles sont disponibles) :
l'année précédente :	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
□ S01 Nutztiere_auf_Betrieb,	□ S01_Prov Provisorisch_Nutztiere_auf_Betrieb,
Animaux de rente dans l'exploitation	Animaux de rente dans l'exploitation
□ S02 Nutztiere_in_Soemmerung,	□ S02_Prov
Animaux de rente en estivage	Provisorisch_Nutztiere_in_Soemmerung, Animaux
	de rente en estivage
□ S03 Flaechen_Hauputkulturen,	□ S03_Prov
Surfaces de cultures principales	Provisorisch_Flaechen_Hauputkulturen, Surfaces
	de cultures principales
□ S04 Flaechen_Hanglagen,	□ S04_Prov Provisorisch_Flaechen_Hanglagen,
Surfaces en pente	Surfaces en pente
□ S05 Rebflaechen_Hanglagen,	□ <i>S05_Prov</i>
Surfaces viticoles en pente	Provisorisch_Rebflaechen_Hanglagen, Surfaces
	viticoles en pente
□ S06 Biodiversitaetsfoerderflaechen,	□ S06_Prov
Surfaces de promotion de la	Provisorisch_Biodiversitaetsfoerderflaechen,
biodiversité	Surfaces de promotion de la biodiversité
□ S07 Vernetzungsflaechen,	□ S07_Prov Provisorisch_Vernetzungsflaechen,
Surfaces de mise en réseau	Surfaces de mise en réseau

Données d'inscription

Données vérifiées. mises à jour tous les ans à partir du début de l'année pour l'année en cours :	Données <u>provisoires</u> . Mises à jour chaque semaine avec les données de l'année suivante (si elles sont disponibles):
□ A01 Anmeldedaten, Données d'inscription pour les types de paiements directs, les PER et les organes de contrôle	□ A01_Prov Provisorisch_Anmeldedaten, Données d'inscription pour les types de paiements directs, les PER et les organes de contrôle

HODUFLU:

Livraisons

Mises à jour quotidiennement :

□ H01 Lieferungen, Livraisons (confirmées par ferme depuis le 01.01. de l'année précédente)

Acontrol:

Données de contrôle

Actualisées chaque semaine:

- □ K01 Pflanzen, Plantes
- □ K02 Tiere_Tiergesundheit_Tierschutz, Animaux_Santé animale_Protection des animaux
- □ K03 Umwelt, Environnement
- □ K04 Beitragsvoraussetzungen, Conditions pour les contributions
- □ K05 Strukturdaten, Données sur les structures
- □ K06 Oekologischer_Leistungsnachweis, Prestations écologiques requises
- □ K07 Biologische_Landwirtschaft, Agriculture biologique
- □ K08 GMF_Tierwohl, Production de lait et de viande basée sur les herbages_Bien-être des animaux
- □ K09 Soemmerung, Estivage

Protection / sécurité des données. Comment la protection des données reçues est-elle	
garantie ?	
Nombre de consentements d'exploitants attendus	

Indications juridiques:

- 1. Cette demande d'acquisition de données est examinée par l'OFAG et constitue la base du contrat entre l'OFAG et le demandeur concernant l'acquisition et l'utilisation des données.
- 2. Seul un contrat valable permet l'acquisition de données auprès de l'OFAG.
- 3. L'OFAG ne met à disposition que les données pour la transmission desquelles les exploitants ont donné leur consentement. Les exploitants peuvent modifier ou révoquer leur consentement au transfert de données à l'aide d'une application de libération sur le portail agate.ch, à tout moment et pour chaque demande de données d'un destinataire.
- 4. Le demandeur s'engage à utiliser les données fournies exclusivement dans le but indiqué aux exploitants qui ont donné leur accord et à l'OFAG.
- 5. Le demandeur s'engage de son côté à ne transmettre les données qu'avec le consentement de l'exploitant et à respecter la législation sur la protection des données.

Actualité des données

L'actualité des données dépend du système. Vous trouverez des indications <u>ici</u> sur l'actualité des jeux de données .

Émoluments

Le montant forfaitaire unique de 1 900.00 CHF sera facturé pour le traitement de la première demande d'acquisition de données ; le montant de 700.00 CHF pour chaque demande ultérieure. Le montant est dû après la soumission de la demande.

Les coûts d'exploitation pour la préparation des données demandées sont facturés chaque année au demandeur. Le montant des coûts dépend du nombre d'exploitants ayant donné leur accord et représente CHF 600.00 jusqu'à 1 000 consentements, CHF 2 050.00 jusqu'à 15 000 consentements et CHF 3 200.00 s'il y a plus de 15 000 consentements.

Les coûts d'exploitation pour la mise à disposition des données sont de CHF 500.00 la première année et CHF 200.00 les années suivantes.

Aperçu des émoluments pour le traitement de la demande et des coûts annuels pour l'acquisition des données .

Procédure

Le demandeur envoie le présent formulaire, dûment complété et confirmé, à maf@blw.admin.ch. Dès que la demande a été reçue par l'OFAG et qu'elle est prête à être examinée, le demandeur reçoit une facture pour le traitement de la demande. Après le paiement de l'émolument, l'OFAG établit un contrat pour l'acquisition des données que le demandeur reçoit pour signature. Dès la remise du contrat signé par l'OFAG, la demande de consentement apparaît pour l'exploitant dans l'application de libération sur agate.ch. À partir de cette date, l'exploitant peut donner son accord à la transmission des données dans l'application de libération et le demandeur peut obtenir ces données.

□ Veuillez confirmer

Le demandeur prend connaissance des dispositions susmentionnées relatives à l'acquisition des données, au transfert des données et aux émoluments et demande l'accès aux jeux de données sélectionnées dans la demande.

Envoyer à maf@blw.admin.ch